
Chapitre 2

Un survol des marchés de valeurs de placement

Dans le présent chapitre, nous survolerons les principaux marchés offrant des produits d'épargne et des valeurs de placement. Après avoir effectué les activités prévues dans ce chapitre, vous pourrez :

- décrire les marchés offrant des valeurs de placement, les valeurs qu'on y trouve et les intermédiaires qui y participent ;
- distinguer les principaux types de valeurs de placement qui permettront d'atteindre l'objectif de la sécurité financière ou celui de la progression financière.

Pour prendre des décisions concernant la sécurité et la progression financières, il faut d'abord, à la base, acquérir de bonnes connaissances à propos des valeurs et du fonctionnement des marchés financiers. Ces connaissances permettront d'atteindre ces objectifs.

La vente de produits financiers a connu des changements importants grâce à l'élimination de plusieurs obstacles législatifs qui cloisonnaient les quatre piliers du secteur financier : les banques et les quasi-banques, les compagnies d'assurances, les compagnies de fiducie et les courtiers en valeurs mobilières. Ces institutions financières, de même que leur rôle traditionnel, sont décrits ci-après :

- ***Les banques et les quasi-banques, telles les caisses populaires.*** Les banques et les quasi-banques émettent des certificats de placement, font fructifier les épargnes et offrent des services bancaires traditionnels.
- ***Les compagnies d'assurances.*** Les compagnies d'assurances sont à l'œuvre essentiellement sur les marchés de valeurs qui permettront d'atteindre la sécurité financière.

- **Les compagnies de fiducie.** Les compagnies de fiducie offrent des services bancaires et elles émettent des certificats de placement. Elles exercent également leur activité dans le domaine du courtage immobilier.
- **Les courtiers en valeurs mobilières.** Les courtiers en valeurs mobilières négocient sur les marchés primaire et secondaire des valeurs mobilières, comme des actions et des obligations, pour des clients institutionnels, pour des particuliers ou en leur nom propre.

Au cours des années 1980, l'industrie des services financiers est entrée dans une phase de restructuration majeure, le «décloisonnement des institutions financières», qui se poursuit toujours au début du nouveau millénaire. Ce sont les grandes banques à charte canadiennes qui ont acquis les principales maisons de courtage en valeurs mobilières. Par exemple, Lévesque Beaubien Geoffrion, la plus illustre maison de courtage au Québec, est maintenant une société affiliée de la Banque Nationale du Canada. Certaines institutions bancaires se sont lancées même dans la distribution de produits autrefois réservés à un autre secteur d'activité; par exemple, on peut aujourd'hui se procurer une assurance-habitation et une assurance-automobile au comptoir de services des caisses populaires Desjardins.

En janvier 1994, le nouveau *Code civil* du Québec entrainait en vigueur, touchant bon nombre de produits financiers: propriétés immobilières, assurance-vie et rentes. De plus, des dispositions générales s'appliquent à tous les types de contrats. Parmi les changements majeurs, notons que les institutions offrant certains produits financiers doivent formuler clairement tout contrat les liant à des clients dans un langage accessible. Bien qu'une telle mesure ait été favorablement accueillie par tous ceux qui souhaitent de saines habitudes en matière de gestion des finances personnelles, on reconnaît aussi que son influence s'avérera plutôt limitée pour les contribuables mal préparés à assumer la gestion des leurs.

Au moment où la distribution des produits était confrontée à ces changements importants, l'éventail des produits changeait régulièrement: on tenait compte, principalement, des possibilités offertes et des contraintes des nouveaux règlements, y compris ceux de la fiscalité. Pour bien comprendre les éléments de base de la gestion des finances personnelles, voici les principales valeurs qui serviront à atteindre la progression et la sécurité financières.

Les valeurs permettant d'atteindre l'objectif de la sécurité financière

Depuis l'époque où, au XVII^e siècle, les financiers anglais négociaient dans les cafés de Londres des contrats d'assurance dans le but de protéger leurs expéditions vers le Nouveau Monde, l'industrie de la sécurité financière a connu un essor fulgurant qui se poursuit encore de nos jours. En plus des assurances de personnes, on y trouve des rentes et des régimes de retraite.

Les assurances de personnes

Les assurances de personnes, soit l'assurance-vie et l'assurance-invalidité, constituent des moyens de protection contre les difficultés financières résultant du décès d'une

personne ou d'une incapacité. Au fil des ans, les compagnies d'assurances ont fait preuve d'un grand sens de l'innovation et d'une souplesse exemplaire en introduisant régulièrement de nouveaux produits visant à répondre à l'évolution des besoins.

Considérons, à titre d'exemple, une assurance-vie entière, dont le paiement des primes sera réparti sur toute la vie de l'assuré. Le capital assuré, soit la somme que reçoit le bénéficiaire lors du décès de l'assuré, est de 100 000\$. La prime annuelle, c'est-à-dire la somme payée à la compagnie d'assurances, variera en fonction de l'âge de l'assuré au moment où il souscrit à l'assurance-vie. En effet, les assurés qui ont contracté l'assurance à un plus jeune âge paient une prime moins élevée, parce que la compagnie d'assurances estime qu'un assuré de ce groupe paiera des primes sur une plus longue période. Comme il s'agit d'une assurance-vie entière, elle comporte une valeur de rachat, ce qui signifie que l'assuré peut y mettre un terme et recevoir en retour une somme d'argent. Le tableau 2.5 comprend les montants des primes et de la valeur de rachat d'une assurance-vie entière qu'offrait au début de 1999 une compagnie d'assurances réputée.

TABLEAU 2.5

UN EXEMPLE D'ASSURANCE-VIE

Proposition d'assurance faite à un homme	
Type d'assurance-vie:	assurance-vie entière avec participation
Âge à la souscription:	30 ans
Capital initial:	100 000 \$
Prime annuelle:	773 \$
Valeur de rachat après 20 ans:	9 769 \$
Valeur de rachat à l'âge de 60 ans:	28 830 \$

Les rentes

Une rente est un contrat grâce auquel le «rentier» reçoit de façon régulière, par exemple chaque mois, un revenu que verse l'émetteur du contrat, habituellement une compagnie d'assurance-vie. La rente temporaire assure des versements sur une période délimitée alors que la rente viagère garantit des versements jusqu'au décès du rentier. Le rentier acquitte le coût de la rente, ou sa prime, en versant un montant unique ou un certain nombre de paiements avant que ne débutent les prestations. Comme pour l'assurance-vie, le montant de la prestation du rentier qui a souscrit à une rente viagère variera en fonction de son âge pour un même montant de capital. Un contrat de rente au nom d'un rentier plus âgé comporte des prestations plus élevées car le risque d'un décès hâtif qui mettrait un terme à ces prestations est plus grand.

Considérons, à titre d'exemple, la rente viagère simple, soit une rente dont les versements sont effectués jusqu'au décès du rentier. Le tableau 2.6 présente la tarification publiée par un courtier en rentes en mars 1998.

TABLEAU 2.6

DES EXEMPLES DE RENTES VIAGÈRES^a

Montants de la prestation de rentes viagères simples pour un investissement de 25 000\$, avec versements garantis pendant 10 ans.		
Âge au moment où débutent les prestations	Homme (en \$)	Femme (en \$)
60 ans	160,33	148,84
65 ans	175,75	162,05
71 ans	190,51	174,90

a. Source: *Les Affaires*, 11 avril 1998

Les régimes de retraite

Les régimes de retraite sont des programmes d'épargne visant à préparer la retraite d'un individu ou d'un ménage. Des mesures permettent aux contribuables y participant de bénéficier de déductions fiscales, c'est-à-dire de réaliser des économies d'impôt. Cependant, les prestations reçues au moment de la retraite, à même les sommes épargnées, constitueront alors des revenus imposables.

On distingue principalement deux types de régimes de retraite: le régime de pension agréé (RPA) et le régime enregistré d'épargne-retraite (REER). Le RPA, ou fonds de pension, est un programme d'épargne fréquemment offert aux employés d'une entreprise comprenant habituellement un ensemble de dispositions qui font l'objet de négociations entre l'employeur et le syndicat dans le cadre d'une convention collective. La participation à un RPA est généralement obligatoire, lorsqu'un tel régime est offert à la catégorie d'employés à laquelle on appartient. Généralement, les RPA sont des régimes à frais partagés, ce qui signifie que l'employeur et les employés y contribuent dans les proportions prévues dans l'entente qui les lie.

Le REER représente, par ailleurs, un programme individuel d'épargne visant à préparer la retraite. Tout contribuable tirant des revenus d'emploi, de location ou d'entreprise a la possibilité de souscrire à un tel régime et de profiter des avantages fiscaux qui y sont associés. Le grand battage publicitaire dont il est l'objet au cours des mois de janvier et de février témoigne de leur popularité auprès des contribuables. Selon des données remontant à 1995, un peu plus de 1 300 000 Québécois ont versé, lors de cette année, des contributions à un REER pour une moyenne de 3 174\$ par cotisant¹.

Les valeurs permettant d'atteindre la sécurité financière constituent un gigantesque marché auquel s'intéressent à divers degrés toutes les entreprises de l'industrie des services financiers. Le tableau 2.7 contient les valeurs offertes sur le marché et les intermédiaires qui participent à leur distribution.

1. Source: Statistique Canada..

TABLEAU 2.7

UNE SYNTHÈSE DES VALEURS PERMETTANT D'ATTEINDRE L'OBJECTIF DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Valeurs	Description	Intermédiaires
Assurance-vie	Moyen de protection contre les difficultés financières résultant du décès d'un individu ou d'une incapacité.	<ul style="list-style-type: none"> • Courtiers et agents d'assurance-vie
Rente	Contrat prévoyant le versement d'un revenu à un rentier pour une période déterminée ou jusqu'à son décès.	<ul style="list-style-type: none"> • Courtiers et agents d'assurance-vie • Courtiers en rentes • Compagnies de fiducie
Régime de retraite	Programme d'épargne visant à préparer la retraite.	<ul style="list-style-type: none"> • Banques et caisses populaires • Compagnies de fiducie • Fonds d'investissement • Courtiers et agents d'assurance-vie • Courtiers en valeurs mobilières

Les valeurs permettant d'atteindre l'objectif de la progression financière

Une fois sa sécurité financière assurée, l'individu ou le ménage désirera investir et accroître ses actifs. Plusieurs avenues sont à sa portée. Il peut d'abord opter pour des certificats de dépôt ou de placement offerts dans les banques, caisses populaires et compagnies de fiducie. L'investisseur à la recherche de rendements plus élevés et disposé à risquer plus pourra opter pour des unités de participation des fonds d'investissement. L'investisseur plus aguerri, disposant de ressources suffisantes, pourra constituer lui-même un portefeuille de valeurs mobilières. Enfin, le marché immobilier constitue un autre choix auquel une proportion importante d'investisseurs effectuent des transactions.

Les certificats de placement

Offerts dans les banques, les caisses populaires et les compagnies de fiducie, les certificats de placement permettent de générer un revenu d'intérêts fixe pendant une période variant le plus souvent entre 30 jours et 5 ans. Ce type de placement est vendu pour des montants minimaux variant de 500 \$ à 5 000 \$, selon les échéances et l'institution financière. On distingue le dépôt à terme et le certificat de placement garanti (CPG). Le dépôt à terme est offert pour des échéances qui vont du très court terme au long terme soit de quelques jours à 5 ans ou plus. Le détenteur peut exiger un remboursement avant l'échéance. Dans ce cas, il devra assumer une indemnité de remboursement par anticipation.

Les échéances du CPG varient habituellement entre un an et cinq ans. L'épargnant ne peut récupérer son capital avant l'échéance.

Les fonds d'investissement

Les fonds d'investissement, ou fonds communs de placement, sont des unités de participation de fonds généralement constitués de valeurs mobilières. En optant pour ce véhicule de placement, l'investisseur confie ses épargnes à des investisseurs professionnels au service du fonds et souhaite obtenir un rendement plus élevé que celui des certificats de placement. Toutefois, il n'a aucune garantie puisque le rendement de son placement dépendra de l'évolution des marchés de valeurs mobilières. Le rendement d'un fonds commun de placement prend la forme de revenu de dividendes, de revenu d'intérêts et de plus-value du capital.

Les valeurs mobilières disponibles par l'intermédiaire des maisons de courtage

L'investisseur connaissant relativement bien les marchés financiers pourra assumer lui-même la gestion de ses épargnes en ouvrant un compte dans une maison de courtage. Les principales valeurs qu'il pourra inclure dans son portefeuille sont les suivantes:

1. **Les obligations**, soit des titres de dettes émis par les gouvernements, les municipalités et les grandes sociétés par actions.
2. **Les actions**, soit des titres de propriété dans une entreprise. Les actions offrent la possibilité de toucher des revenus de dividendes et de réaliser une plus-value du capital. Sur le plan juridique, on distingue actions ordinaires et les actions privilégiées. Alors que les actions ordinaires comportent généralement un droit de vote, les actions privilégiées n'en offrent habituellement pas, mais des dividendes leur sont presque toujours rattachés.
3. **Les bons et droits de souscription**, soit des titres donnant à leur détenteur le droit de se porter acquéreur d'une action de la société émettrice à un prix prédéterminé durant un délai déterminé.
4. **Les options**, soit des contrats donnant à leur détenteur la possibilité d'acheter ou de vendre une valeur à prix prédéterminé durant un délai déterminé. Les bourses nord-américaines permettent de négocier des options portant sur les valeurs suivantes: actions, obligations gouvernementales, denrées et indices boursiers. Les contrats d'option se négocient exclusivement entre investisseurs, sans l'intervention des émetteurs des valeurs sous-jacentes.

Ces valeurs peuvent se négocier sur deux marchés distincts: le marché boursier de l'une ou l'autre des grandes villes canadiennes² ou sur le marché hors bourse, réseau de communication complexe reliant les principales maisons de courtage canadiennes. Bien que le marché hors bourse soit moins connu, il est beaucoup plus important quant au volume de transactions que l'ensemble des marchés boursiers canadiens réunis. Ce phénomène s'explique essentiellement par le fait que ce marché assure la distribution de la dette obligataire du Canada et des provinces.

2. Les trois principales bourses sont situées à Montréal, Toronto et Vancouver.

Les valeurs immobilières

Investir dans des valeurs immobilières représente une part importante de l'actif moyen des ménages canadiens et québécois, soit près de 50% d'après une enquête de Statistique Canada³. Cela tient, bien sûr, au fait que l'acquisition d'une résidence principale constitue pour plusieurs familles ou ménages l'investissement le plus important de leur vie.

Les valeurs du marché immobilier sont les maisons unifamiliales, les immeubles à d'appartements, les terrains et les petites entreprises commerciales.

La distribution des valeurs permettant d'atteindre l'objectif de progression financière

Les valeurs permettant d'atteindre l'objectif de la progression financière évoquées précédemment constituent autant de marchés que de types d'intermédiaires. Notons cependant que le décloisonnement des institutions financières a déjà eu sur ces marchés d'importants effets dont les conséquences devraient se faire de plus en plus sentir au cours des années à venir. On a en effet assisté, ces dernières années, à la disparition d'un cloisonnement qui empêchait les entreprises de l'un ou l'autre des quatre grands secteurs de la finance, les banques, les fiducies, l'assurance et les courtiers en valeurs mobilières, d'étendre leurs activités à l'extérieur de leur sphère traditionnelle. Ce phénomène est connu sous le nom de «décloisonnement des institutions financières».

Le tableau 2.8 contient un résumé des marchés sur lesquels l'investisseur peut se procurer des valeurs qui lui permettront d'atteindre la progression financière.

TABLEAU 2.8

UNE SYNTHÈSE DES VALEURS PERMETTANT D'ATTEINDRE L'OBJECTIF DE LA PROGRESSION FINANCIÈRE

	Marché des valeurs mobilières ^a	Institutions émettant des titres de placement	Marché immobilier
Valeurs	<ul style="list-style-type: none"> • Obligations (hb) • Actions • Bons et droits de souscription • Options (b) 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôt à terme • CPG • Unité de participation dans un fonds d'investissement ou dans un fonds commun de placement 	<ul style="list-style-type: none"> • Immeubles résidentiels, commerciaux ou industriels • Terrains • Petites entreprises non incorporées
Intermédiaires	<ul style="list-style-type: none"> • Représentant enregistré • Courtier en valeurs mobilières 	<ul style="list-style-type: none"> • Banques • Caisses populaires • Compagnies de fiducie • Gestionnaires de fonds d'investissement 	<ul style="list-style-type: none"> • Agents immobiliers • Entrepreneurs du secteur de la construction immobilière • Transactions sans intermédiaire

a. La mention «hb» signifie que la valeur se négocie uniquement hors bourse alors que la mention «b» indique que la valeur n'est négociée qu'en bourse. L'absence de mention signifie que la valeur se négocie sur les deux types de marchés.

3. STATISTIQUE CANADA. *Évolution de la répartition de la richesse au Canada – 1970-1984*, n° de catalogue 13-588.

Résumé

1. L'industrie des services financiers comprend un grand nombre d'entreprises qui offrent un éventail de plus en plus vaste. Pour bien comprendre la nature des marchés, on a établi une distinction entre les marchés des valeurs permettant d'atteindre la sécurité financière et les marchés où se transigent les valeurs permettant d'atteindre la progression financière.
2. Le décloisonnement des institutions financières des années 1980 a fait disparaître les barrières séparant les banques, les courtiers en valeurs mobilières, les fiducies et les compagnies d'assurances.
3. Parmi les valeurs permettant d'atteindre l'objectif de la sécurité financière, on compte les rentes, l'assurance-vie et les régimes de retraite.
4. Une rente est un titre qui assure à son détenteur un revenu pendant une période déterminée ou jusqu'à son décès. On se les procure auprès des représentants des compagnies d'assurance-vie ou dans une société de fiducie.
5. Une assurance-vie assure une protection contre les conséquences financières d'un décès ou d'une incapacité.
6. Durant leur vie active, les travailleurs contribuent à des régimes de retraite afin de disposer d'un revenu au moment de leur retraite.
7. Les valeurs permettant d'atteindre l'objectif de la progression financière se divisent en trois groupes : les valeurs mobilières, les titres de placement des institutions financières et les valeurs immobilières.
8. Les actions de sociétés et les obligations des gouvernements constituent des exemples de valeurs mobilières. On se les procure auprès d'un courtier en valeurs mobilières ou d'un représentant enregistré.
9. Un investisseur peut se procurer des placements auprès d'institutions financières qui en émettent elles-mêmes. C'est le cas lorsqu'on achète un dépôt à terme ou un CPG dans une banque ou une société de fiducie ou encore lorsqu'on se procure des unités de participation dans un fonds d'investissement que gèrent des investisseurs professionnels.
10. Les valeurs immobilières comprennent les résidences familiales, les immeubles à revenus et les terrains. C'est le type de placement qui occupe la part la plus importante parmi les actifs des ménages canadiens et québécois.

Mots clés

- Actions
- Assurances de personnes
- Banques
- Bons de souscription
- Certificats de placement
- Compagnies d'assurances
- Compagnies de fiducie
- Courtiers en valeurs mobilières
- Fonds d'investissement
- Obligations
- Options
- Régimes de retraite
- Rentes
- Valeurs immobilières
- Valeurs mobilières
- Valeurs permettant d'atteindre l'objectif de la progression financière
- Valeurs permettant d'atteindre l'objectif de la sécurité financière

EXERCICE

Questions à choix multiples

Encercler la lettre correspondant à la bonne réponse.

1. Sur quel marché se négocient les obligations ?

- a) Sur le marché des fonds communs de placement.
- b) Sur le marché de la sécurité financière.
- c) Sur le marché immobilier.
- d) Sur le marché monétaire.
- e) Sur le marché hors bourse.
- f) Sur le marché de la Bourse.

2. Sur quel marché se négocient les options ?

- a) Sur le marché des fonds communs de placement.
- b) Sur le marché de la sécurité financière.
- c) Sur le marché immobilier.
- d) Sur le marché monétaire.
- e) Sur le marché hors bourse.
- f) Sur le marché de la Bourse.

3. Sur quel marché de valeurs de placement le courtier d'assurances joue-t-il un rôle important comme intermédiaire financier ?

- a) Sur le marché monétaire.
- b) Sur le marché de la Bourse.
- c) Sur le marché des valeurs de sécurité financière.
- d) Sur le marché des titres de placement émis par des institutions financières.
- e) Sur le marché immobilier.

4. À quel intermédiaire financier devez-vous vous adresser pour vous procurer une rente viagère ?

- a) À une succursale bancaire.
- b) À un courtier d'assurances.
- c) À un représentant enregistré (agent de change).
- d) À un représentant d'une société de fonds communs de placement.
- e) À un agent immobilier.

5. Laquelle des combinaisons suivantes s'applique au marché de la sécurité financière ?

	Valeurs offertes sur le marché	Intermédiaires
a)	Option	Courtier en valeurs mobilières

b)	Rente	Courtier d'assurance-vie
c)	Obligation	Compagnie de fiducie
d)	Fonds commun de placement	Agent d'assurances
e)	Régime de retraite	Courtier immobilier

6. Laquelle des combinaisons suivantes s'applique au marché de la Bourse ?

	Valeurs offertes sur le marché	Intermédiaires
a)	Fonds commun de placement	Compagnie de fonds communs de placement
b)	Option	Représentant enregistré (agent de change)
c)	Actions	Courtier immobilier
d)	Obligation	Courtier en valeurs mobilières
e)	Rente	Compagnie de fiducie

7. Les bâtiments, les commerces et les terrains se négocient...

- a) sur le marché boursier;
- b) sur le marché de la sécurité financière;
- c) sur le marché hypothécaire;
- d) sur le marché hors bourse;
- e) sur le marché immobilier.

8. Les intermédiaires traitant à la Bourse et sur le marché hors bourse sont...

- a) les courtiers en valeurs mobilières et les courtiers en valeurs immobilières;
- b) les courtiers d'assurances et les compagnies de fiducie;
- c) les agents d'assurances et les représentants enregistrés;
- d) les représentants enregistrés et les agents immobiliers;
- e) les courtiers en valeurs mobilières et les représentants enregistrés.

9. Un contrat prévoyant le versement d'un revenu à une personne pendant une période déterminée ou jusqu'à son décès est une...

- a) unité de participation dans un fonds commun de placement;

- b) rente;
c) valeur immobilière;
d) action non cotée;
e) assurance-vie.
- 10.** Une unité de participation dans un portefeuille constitué après avoir recueilli des sommes auprès d'un grand nombre d'investisseurs dans le but de les réinvestir est une...
- a) part d'un fonds d'investissement;
b) rente;
c) valeur immobilière;
d) action non cotée;
e) une assurance-vie.
- 11.** Un programme d'épargne visant à procurer aux employés une sécurité financière à la retraite est...
- a) une rente;
b) un RPA;
c) un dépôt à terme;
d) une obligation;
e) une action cotée en bourse;
f) une assurance-vie.
- 12.** Un titre de dettes émis par une entreprise ou un gouvernement et procurant à son détenteur un revenu fixe sous forme d'intérêt est...
- a) une rente;
b) un RPA;
c) un dépôt à terme;
d) une obligation;
- e) une action cotée en bourse;
f) une assurance-vie temporaire.
- 13.** Cette valeur de placement constitue une protection contre les difficultés financières pouvant découler d'un décès. Il s'agit...
- a) d'une rente;
b) d'un RPA;
c) d'un dépôt à terme;
d) d'une obligation;
e) d'une action cotée en bourse;
f) d'une assurance-vie.
- 14.** Indiquez la valeur correspondant à la définition suivante: «titre permettant à son détenteur d'acquérir des actions d'une société à un prix prédéterminé jusqu'à l'expiration d'un délai».
- a) Une rente.
b) Une option d'achat.
c) Une valeur immobilière.
d) Une assurance-vie entière.
e) Une assurance-vie mixte.
- 15.** Dans la terminologie de la finance, un terrain en constitue un exemple.
- a) Une rente.
b) Une option d'achat.
c) Un bien immobilier.
d) Une assurance-vie entière.
e) Une assurance-vie mixte.

Questions à développement

1. Décrivez brièvement les valeurs permettant d'atteindre l'objectif de la sécurité financière.
2. Quelles valeurs peut-on se procurer auprès d'un représentant enregistré ou d'un courtier en valeurs mobilières? Décrivez ces valeurs brièvement.
3. Un événement marquant dans l'industrie des services financiers est survenu au milieu des années 1980. De quel événement s'agit-il? Quelles en ont été les incidences?
4. Énumérez l'ensemble des produits qu'il est aujourd'hui possible de se procurer dans une succursale bancaire.
5. Donnez trois exemples de titres de placement émis par des institutions financières.